

Étude ethnographique du suivi des effets individuels et sociaux des changements liés aux activités minières à Malartic : période 2013-2020

SYNTHÈSE DU RAPPORT

JUILLET 2022

FAITS SAILLANTS

Ce rapport présente les résultats du projet de recherche intitulé *Suivi des effets individuels et sociaux en lien avec les activités minières à Malartic : évaluation 2013-2020*. Cette recherche a été réalisée à la demande de la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue. Les résultats portent seulement sur la période de 2013 à 2020. Des changements ont eu lieu depuis la réalisation du travail sur le terrain à Malartic. Par exemple, une entente à l'amiable a mis un terme à l'action collective intentée contre l'entreprise et le programme d'acquisition des résidences principales a pris fin.



Butte-écran séparant les activités minières du milieu habité

Source : Emmanuelle Bouchard-Bastien, mai 2019.

La recherche nous permet de constater que :

- Le suivi des effets individuels et sociaux liés aux activités minières à Malartic entre 2013 et 2020 a permis de cerner plusieurs changements survenus depuis juillet 2013, ainsi que des éléments toujours d'actualité et d'autres qui se sont estompés.
- La poussière représente encore la nuisance la plus importante. Plusieurs citoyens se préoccupent de l'impact potentiel sur la santé pulmonaire de l'exposition prolongée à des poussières de natures diverses.
- La population locale s'est transformée depuis la première enquête, résultant du départ de familles qui y logeaient depuis longtemps et de l'arrivée de nouvelles familles avec enfants.

- La plupart des citoyens de Malartic ont une perception plus positive de la nouvelle administration de la mine (Mine Canadian Malartic) que la précédente (Osisko). La compagnie minière est toutefois perçue comme étant moins soucieuse de son ancrage dans la communauté en termes d'employabilité et d'offres de contrats.
- Les programmes d'acquisition domiciliaire et de revente nés du *Guide de cohabitation* ont à la fois permis à des Malarticois de la zone la plus proche de la mine de déménager et à de jeunes familles de s'y établir. Toutefois, le programme d'acquisition n'aurait pas permis de rassembler et d'épauler l'ensemble des propriétaires de cette zone qui souhaitait vendre, et ce, pour diverses raisons associées aux critères d'admissibilité, aux montants alloués lors de l'achat et aux démarches administratives fastidieuses.
- Une perte de confiance envers les autorités gouvernementales s'est accrue à l'égard de la surveillance environnementale, qui découle entre autres des éléments connus concernant le changement de la norme d'exposition au bruit environnemental. La majorité des participants rencontrés affirme manquer d'informations sur les effets potentiels de ces nuisances sur la santé; ils ne croient pas non plus que la surveillance est adéquate et transparente. Cette perte de confiance envers les autorités est associée à une démobilisation quant à l'utilisation des mécanismes existants pour dénoncer les impacts et porter plainte.

SOMMAIRE

CONTEXTE

Quatre événements apparaissent plus significatifs pour la période de 2013 à 2020, qui inclut des phases d'exploration et d'exploitation. Ces événements, longuement discutés par les participants et les participantes, permettent de contextualiser les changements et les impacts recensés dans ce rapport de recherche. Ces événements sont :

- Le projet d'agrandissement de la fosse et la déviation de la route 117, incluant l'annonce du projet en décembre 2013, la création d'un regroupement spontané de citoyens et de citoyennes vivant à proximité de la fosse en 2014 et les audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en 2016.
- Le rachat en 2014 de la mine de la Corporation minière Osisko par Mines Agnico Eagle Limitée et Yamana Gold Corporation pour former Mine Canadian Malartic.
- La coconstruction entre Mine Canadian Malartic et divers acteurs locaux et régionaux et la mise en œuvre du *Guide de cohabitation*, qui comprend des programmes de compensations financières et d'acquisition domiciliaire.
- Une action collective déposée par une partie de la population riveraine de la fosse contre Mine Canadian Malartic résultant de l'incapacité du *Guide de cohabitation* à répondre à certaines demandes.
- L'annonce du projet de mine souterraine Odyssey qui permet d'estimer la poursuite des activités minières à Malartic jusqu'en 2039.

OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Dans une perspective de santé publique, cette étude a pour but de documenter les variations en termes d'impacts et de perceptions tout au long des activités minières à Malartic. Plus spécifiquement, les objectifs de recherche sont :

- Documenter les changements ressentis au sein de la communauté de Malartic entre 2013 et 2020.
- Déterminer les impacts sociaux et psychologiques associés aux changements et aux nuisances, ainsi que les facteurs qui les modulent.
- Documenter les opinions et les préoccupations quant à la gestion des risques associés à l'exploitation minière.

Financé par le ministère de la Santé et des Services sociaux, le projet de recherche permet d'outiller la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue dans le cadre de son mandat de vigie sociosanitaire à Malartic quant aux impacts psychologiques et sociaux engendrés depuis la reprise des activités d'exploration et d'exploitation en 2006.

MÉTHODOLOGIE

Des groupes de discussion et des entrevues individuelles ont été menés pour documenter les dimensions perçues et vécues au sein de la collectivité de Malartic depuis la dernière collecte de données, en juillet 2013 concernant :

- La qualité de vie.
- Les changements sociaux et individuels.
- Les opinions sur la gestion.

Un échantillonnage basé sur les résultats du [portrait initial](#) et les faits saillants de la période 2013-2020 a été mené pour assurer la représentativité de la population et des caractéristiques importantes pour la recherche. Au total, 33 personnes ont été interrogées entre mai 2019 et octobre 2020. L'analyse qualitative des entrevues a permis de dégager des thématiques et des liens entre les différents thèmes et les éléments du contexte. Enfin, une comparaison avec les données du portrait initial a été effectuée pour faire ressortir les principaux changements sociaux durant ces sept années.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Nuisances et qualité de vie

La qualité de vie et les nuisances demeurent une source de préoccupations pour les citoyens. Les mêmes préoccupations persistent à propos des symptômes physiques liés à la poussière et ses conséquences à long terme sur la santé. Toutefois, contrairement au précédent rapport, les citoyens rencontrés ne mentionnent pas vouloir quitter Malartic en raison de la poussière. Il est donc possible que ceux qui étaient motivés à agir à cause de cette nuisance soient déjà partis.

Une préoccupation nouvelle émerge quant aux effets combinés sur la santé de la poussière de la mine, de la circulation et de la pollution. Ces effets combinés (plutôt que cumulés) seraient mal ou pas détectés par les autorités responsables. Les citoyens rencontrés répètent qu'en ville la circulation a augmenté et que les véhicules circulent à une vitesse toujours plus grande. Des préoccupations relatives à la dégradation de l'environnement ont également été évoquées par certains participants comme la pollution des nappes d'eau souterraine et des lacs par les installations de la mine.

Plusieurs Malarticois continuent de vivre du stress en raison des vibrations, ce qui induit des réactions de stress notamment chez les enfants, bien que certains disent s'y être habitués.

Un nouvel élément émerge des entretiens : la frustration et le désarroi palpables chez les citoyens à la suite de la modification des valeurs d'exposition au bruit par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce changement réglementaire a permis d'accommoder la compagnie minière puisqu'il lui était impossible de réduire davantage les émissions de bruit après la mise en place des mesures de mitigation.

Le paysage de Malartic s'est transformé dans les dernières années. Les résidus miniers s'accumulent derrière la ville et forment des montagnes bien visibles. Une perception d'enfermement et un sentiment de perte d'accès à la nature et au territoire en découlent – déjà évoqués dans le premier rapport.

L'enjeu relatif aux nuages jaune-orange (NO_x) après les sautages n'a cependant pas été mentionné dans cette enquête et semble ne plus être une source d'inquiétude pour les habitants.

Dimensions sociales

Au moment de l'enquête, des divisions sociales étaient encore visibles au sein de la population. Lors du premier rapport, la polarisation des Malarticois était surtout basée sur les positions « pour » ou « contre » la reprise des activités minières. Depuis l'annonce du projet d'agrandissement, les divisions sont plutôt associées à la cohabitation des résidents et des activités minières. Certains Malarticois luttent

afin d'être dédommagés à la hauteur des nuisances subies, de l'impact sur leur qualité de vie ressenti et de la valeur de revente appréhendée de leurs biens immobiliers. D'autres se résignent, ou n'ont pas de répercussions sur le plan financier ou dans leur vie quotidienne.

Autre changement significatif : la transformation de la population locale des dernières années qui a ébranlé le tissu social. La population a diminué et elle se compose dorénavant de nombreux nouveaux visages et de jeunes familles. Ces dernières, dont certaines sont constituées d'employés de Mine Canadian Malartic, souhaiteraient s'établir à Malartic en raison du coût inférieur des maisons comparativement à Val-d'Or et de la présence d'infrastructures de construction récente.

Comme dans le premier rapport, plusieurs changements socioéconomiques ont été soulevés et discutés. L'augmentation des inégalités socioéconomiques et du coût de la vie demeure. De nouvelles préoccupations susceptibles de favoriser ces tendances sont toutefois évoquées : l'augmentation des taxes municipales, la fin des compensations financières du *Guide de cohabitation* chez les ménages à faible revenu et la possibilité que ces mesures affectent les enjeux socioéconomiques existants.

Changements et opinions sur la gestion

Changement de la compagnie minière

De façon générale, les participants ont une perception plus positive de la nouvelle administration de la mine (Mine Canadian Malartic) que la précédente (Osisko), quoique certaines critiques semblables à celles du premier rapport demeurent. Les citoyens pensent que la nouvelle administration diffuse

plus d'informations, qu'elle fait preuve d'une meilleure écoute, qu'elle respecte davantage les normes environnementales et qu'elle agit globalement en bon citoyen corporatif. Les résidents notent qu'elle s'implique auprès des habitants en finançant des comités, des organisations et des activités en plus de s'engager auprès de la municipalité. Malgré leur perception plus positive, les citoyens gardent une certaine réserve et un sens critique face à cette entreprise. Le style de gestion des ressources humaines est selon eux plus standardisé.

Le Guide de cohabitation et ses programmes

La mise en place du *Guide de cohabitation* apparaît comme un des grands chantiers de Mine Canadian Malartic. Cette initiative soutient la reconnaissance formelle des impacts des activités minières concernant les nuisances affectant la qualité de vie. L'élaboration du *Guide* s'est faite en concertation avec différents acteurs du milieu afin de répondre à une variété de préoccupations. Le processus n'aurait toutefois pas permis d'apaiser des tensions lors de la démarche de coconstruction, puisque des citoyens se sont retirés et ont entamé une action collective contre l'entreprise.

Les citoyens de Malartic considèrent le programme de compensations financières avant-gardiste de la part de Mine Canadian Malartic. Inversement, quelques critiques ont été soulevées en ce qui a trait aux populations les plus vulnérables qui n'auraient pas été accompagnées adéquatement lors du premier versement rétroactif offert en compensation pour les dommages subis. Constatant les impacts négatifs potentiels pour certains ménages à la fin du programme de compensation, certains répondants croient que

les versements auraient dû être effectués collectivement plutôt qu'individuellement.

Pour la majorité des résidents rencontrés ayant bénéficié du programme d'achat de propriétés principales, l'expérience a été positive. Certains ont toutefois fait part d'un certain mécontentement et d'une perception d'iniquité concernant les sommes allouées par le programme comparées à la valeur marchande de la résidence. La mise en vente par Mine Canadian Malartic des maisons acquises a facilité l'accès à la propriété pour de jeunes familles grâce à l'incitatif financier offert. Le principal effet négatif relevé par quelques participants porte sur le fait que le programme entre en concurrence avec les autres vendeurs de maisons à Malartic.

Opinions sur la gestion gouvernementale

Les opinions sur la gestion gouvernementale des risques abordent les mêmes thèmes que dans le rapport précédent, soit la communication, la transparence et la prudence quant au respect des normes environnementales et la surveillance des impacts. Les acteurs concernés et les enjeux changent toutefois, notamment la perte de confiance envers les autorités gouvernementales, qui découle entre autres du changement des limites d'exposition au bruit environnemental pour accommoder l'entreprise par l'adoption du décret ministériel autorisant le projet d'agrandissement. Les participants blâment principalement des fonctionnaires du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de la Santé publique pour leur inaction. D'autres accusent plutôt les élus provinciaux, qui auraient la mainmise sur ces derniers, afin de favoriser le développement de l'exploitation aurifère.

Communication et transparence

La diffusion régulière de bulletins d'information par Mine Canadian Malartic constitue une amélioration notable comparativement aux pratiques d'Osisko. Toutefois, quelques citoyens ont témoigné d'un manque de confiance dans les informations transmises. Bon nombre de participants ont également soulevé des doutes sur l'exactitude des informations véhiculées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à propos du suivi environnemental. D'ailleurs, concernant la gestion des nuisances, des participants observent une faible écoute de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de Mine Canadian Malartic au moment de formuler des plaintes, celles-ci étant parfois considérées comme infondées ou ne générant pas d'actions concrètes.

Visions d'avenir et souhaits

Les inquiétudes pour l'avenir demeurent sensiblement les mêmes que celles présentées dans le premier rapport. En effet, la possible fermeture ou la croissance potentielle de la municipalité sont évoquées, de même que la possibilité de la voir perdre son poids régional après la fermeture de la mine. Les visions d'avenir et les souhaits pour l'avenir reflètent également ceux évoqués dans le premier rapport : l'importance de diversifier l'activité économique de la ville, de bien gérer les revenus de la ville et de la municipalité en général, de mieux planifier le développement local et d'apprendre du cas de Malartic pour les autres régions où se déploient des activités similaires.

CONCLUSION

Les résultats de l'étude mettent en évidence les effets sociaux et psychologiques associés aux changements affectant la qualité de vie des Malarticois et Malarticoises pour la période 2013-2020. La mise en place du *Guide de cohabitation* constitue un pas vers la reconnaissance des nuisances altérant la qualité de vie de la population. Par contre, les résultats démontrent qu'indemniser les individus affectés par une exposition chronique ne règle pas tout, puisque les dérangements et les impacts demeurent présents. Le prochain suivi est prévu à la fermeture de la mine à ciel ouvert. Ce suivi permettra de poursuivre l'examen de la situation en plus de surveiller les dynamiques nouvelles, comme les changements populationnels dans la zone la plus proche de la mine à la suite du programme de revente et de la fin des compensations financières.

RÉFÉRENCES

Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic (GTECM). (2016). *Guide de cohabitation visant l'atténuation et la compensation des impacts et l'acquisition de propriétés à Malartic. Version de mise en œuvre*. Mine Canadian Malartic.

Brisson, G., Morin-Boulais, C. et Bouchard-Bastien, E. (2015). *Effets individuels et sociaux des changements liés à la reprise des activités minières à Malartic. Période 2006-2013* (n° 1959). Institut national de santé publique du Québec.
<https://www.inspq.qc.ca/publications/1959>

Étude ethnographique du suivi des effets individuels et sociaux des changements liés aux activités minières à Malartic : période 2013-2020

AUTEURES

Emmanuelle Bouchard-Bastien, conseillère scientifique
Direction de la santé environnementale, au travail et de la toxicologie, Institut national de santé publique du Québec

Sabrina Doyon, professeure titulaire
Département d'anthropologie, Université Laval

COLLABORATRICE STAGIAIRE

Vanessa Paré, auxiliaire de recherche
Département d'anthropologie, Université Laval

SOUS LA DIRECTION SCIENTIFIQUE DE

Emmanuelle Bouchard-Bastien, conseillère scientifique
Direction de la santé environnementale, au travail et de la toxicologie

PARTENAIRES

Stéphane Bessette, conseiller scientifique en santé environnementale

Frédéric Bilodeau, conseiller scientifique en santé environnementale

Daniel Proulx, professionnel de surveillance
Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue

RÉVISEURS ET RÉVISEURES

Sylvain Beaupré, professeur régulier
UER en sciences de l'éducation, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Laurie Guimond, professeure
Département de géographie, Université du Québec à Montréal

Marie-Ève Maillé, professeure associée
CINBIOSE, Université du Québec à Montréal

Richard Martin, conseiller scientifique
Direction de la santé environnementale, au travail et de la toxicologie, Institut national de santé publique du Québec

Les réviseurs et réviseuses ont été conviés à apporter des commentaires sur la version préfinale de ce document et en conséquence, n'en ont pas révisé ni endossé le contenu final.

RÉVISION LINGUISTIQUE

Marie-Élaine Gervais, réviseuse linguistique externe

MISE EN PAGE

Aurélié Franco, agente administrative
Direction de la santé environnementale, au travail et de la toxicologie

Les deux auteures souhaitent remercier tous les participants volontaires pour le temps consacré aux rencontres et la générosité de leurs témoignages. Elles désirent également remercier sincèrement les personnes qui ont accepté de donner temps, expertise et commentaires sur le présent document.

Cette synthèse a été réalisée par Geneviève Grenier, conseillère scientifique en transfert des connaissances, Institut national de santé publique du Québec.

Cette étude a été financée par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – 3^e trimestre 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-92633-7 (PDF)
© Gouvernement du Québec (2022)

N^o de publication : 2897 – Sommaire